

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 21 janvier 2019

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Céline BRUNIERA, Philippe CADOR, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Jean-Jacques MAGNAVAL, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Michèle STEFANI, Jean-François SUTRA, Jacques TENE.

Procurations : Madame Carole GAUDEZ à Monsieur Denis PERY, Madame Josiane LOUMES à Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER.

Madame Chloé SOLATGES est élue secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU 04 DECEMBRE 2018

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

19 x 02 - Finances Locales – Décisions budgétaires - Demande de subvention au Conseil Départemental 31 pour l'action CLAS 2018-2019

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le Conseil Départemental de Haute-Garonne soutient financièrement les Communes pour la mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les actions visant les collégiens.

Ce dispositif s'inscrit dans les objectifs et principes d'actions définis par la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le CLAS vise à offrir aux enfants l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir leur scolarité.

Pour l'année scolaire 2018/2019, 1 action est agréée pour l'accompagnement de 16 collégiens.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'activité du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour les collégiens et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental 31 au titre de l'année scolaire 2018/2019.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 03 - Finances Locales – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programme 2019

Monsieur Jacques TENE : Monsieur le Maire, nous sommes aujourd'hui le 21 janvier et il semblerait que le dépôt des dossiers soit prévu pour le 15 janvier 2019 ; nous sommes donc surpris au niveau de mon groupe, encore cette année, d'un décalage entre la délibération du Conseil Municipal et la date

limite du dépôt de dossier. D'autre part, dans les pièces qui sont demandées, ça aurait été intéressant d'avoir une information, puisque nous n'avons pas encore validé le budget prévisionnel 2019 avec sa section d'investissement, limité pour l'instant, par rapport aux délibérations que l'on a pu prendre en décembre. On n'a pas de plan de financement prévisionnel, si ce n'est « grosso modo » ce que vous nous avez présenté. On n'a pas le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour l'imprévu. On n'a pas toutes les autorisations réglementaires : est-ce qu'il y a eu un permis de construire ou pas ? Est-ce qu'il est en cours ? Est-ce qu'il est demandé ? On n'a pas l'échéancier de réalisation de l'opération, donc ça fait un certain nombre d'éléments qui nous manque. On est surpris d'avoir, de manière précipitée, déplacer un Conseil Municipal qui était prévu, en décembre vous nous avez dit on fera un Conseil Municipal le 28, on en a eu un autre le 7 et le 15, est-ce que vous fonctionnez « au doigt mouillé » ou quoi ? Il faudrait que l'on sache exactement comment ça tourne ici à la Mairie de Saint-Lys. Certes, on trouve pertinent de solliciter les subventions mais dépassées et ils nous manquent des éléments de compréhension, sauf si vous travaillez entre vous pour présenter ceux-ci.

Monsieur le Maire : « au doigt mouillé » probablement comme vous venez de le dire, donc Monsieur TENE vous avez tout à fait raison en disant que la date limite des dépôts était au 15 janvier, c'est exact ; le dossier a été déposé pour le 15 janvier et effectivement nous avons vu avec la Préfecture de pouvoir délibérer sur ce dépôt de dossier, ce soir, donc au 21 janvier. Ensuite, nous n'avons pas mis des Conseils Municipaux, comme ça, quand on le veut ou le souhaite, c'était bien pour dans l'intérêt de la Commune, de façon à ce qu'un dossier bien particulier, qui est passé il y a 15 jours, soit traité. Quant aux dates des Conseils Municipaux, elles sont planifiées mais il y aura forcément des changements, parce qu'il y aura forcément des choses à revoir, mais en tout cas vous avez un planning prévisionnel qui vous a été normalement fourni pour toute l'année. Je me tourne vers Madame CARON : est-ce que ce planning a été fourni à l'ensemble du Conseil Municipal ? Pas encore, donc vous l'aurez demain avec l'ensemble des Conseils Municipaux planifiés sur l'année. En ce qui concerne les éléments dont vous parlez, effectivement c'est un dossier qui est en train d'être monté, qui est passé avant le vote du budget, ce sont les calendriers qui sont proposés par la Préfecture ; le dossier est en cours et il a déjà été partagé avec la population autant que faire se peut et bien sûr il vous sera présenté de manière précise, notamment lors du vote du budget, avec toutes les pièces afférentes pour que vous puissiez vous positionner, puisque là nous sommes sur une demande de subvention et non pas encore sur un financement inscrit au budget.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : nous sommes également étonnés qu'il manque tous ces éléments-là, surtout que c'est une affaire qui traîne depuis un certain temps, puisque du temps de Monsieur TENE, il y avait déjà eu une étude qui avait coûté déjà pas mal et qu'il y en a eu d'autres depuis qui ont été faites ; donc ça fait longtemps que l'on parle des locaux annexes et c'est vrai que là il nous manque quand même tous ces éléments.

Monsieur le Maire : nous sommes sur un vote de subvention et je voudrais remercier les Services et les Elus qui ont porté ce dossier, car pour le présenter il faut qu'il y ait un dossier. Celui-ci a été travaillé par les Elus qui l'ont piloté et par les Services qui l'ont mis en œuvre, ainsi que par la maîtrise d'œuvre qui a préparé tous les éléments afférents. Effectivement, vous pouvez dire que les choses ont traîné, mais il faut qu'elles soient travaillées, préparées afin que les choses puissent avancer correctement.

Monsieur Jacques TENE : par rapport à votre intervention Monsieur le Maire, nous ne disons pas que les choses ont traîné, la question c'est que si les choses avaient avancé, cela aurait été pertinent de communiquer les éléments à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, c'est tout ! Après on sait que le personnel travaille, que ce soit dans les deux groupes de l'opposition il y a des personnes qui ont été en responsabilité, on sait que le personnel travaille. Là, on est dans une instance démocratique qui fait qu'il y a un échange d'informations à prévoir et on ne l'a pas. Vous le

présentez, effectivement vous avez raison c'est une demande de subvention. Ensuite dans la cérémonie des vœux du Maire, vous avez aussi présenté, un bâtiment attenant aux tribunes, donc réfection des tribunes 750 000 euros HT c'était dans les diapos qui circulaient : 750 000 euros + cette somme-là qui va se rajouter, mais on n'a aucune information, si ce n'est ce que l'on a pu voir quand on était à la cérémonie des vœux, pour ceux qui sont venus. C'est assez surprenant, voilà c'est tout.

Monsieur le Maire : vous saviez que vous pouviez poser toutes les questions, justement afférentes à ce dossier, puisque les agents et les Elus étaient là pour y répondre, lors de la cérémonie des vœux, justement.

Monsieur Jacques TENE : non là on est dans une instance démocratique qui permet de laisser des actes de communication, alors que la cérémonie des vœux c'est un lieu en tant que citoyen, j'aurai pu m'informer, j'ai regardé les différents diaporamas car il y avait 4 sites, voilà point ! Après je connais suffisamment la Commune ; là aujourd'hui on est dans une instance démocratique, il y a une information à donner elle n'est pas faite, nous en prenons acte.

Monsieur le Maire : parce qu'aujourd'hui nous sommes sur une demande de subvention.

Monsieur Jacques TENE : il fait comme...

Monsieur le Maire : Monsieur TENE, je vous dispenserai de ces apartés inappropriés.

Monsieur Patrick LASSEUBE : Monsieur le Maire plusieurs choses, d'abord on parlait d'affichage et de communication du Conseil Municipal : pour quelle raison l'annonce n'a pas été faite sur les panneaux que vous avez mis en place, qui sont utiles pour informer la population de la tenue du Conseil Municipal de ce soir ? Pour revenir à la délibération, quand je vois les montants et quand je vois le libellé qui est « la création de vestiaires et de locaux annexes pour les tribunes du stade de rugby pour un montant de... » : c'est ça les tribunes ou c'est tout compris ? C'est ma 2^{ème} question. 3^{ème} question : effectivement, toutes les Communes ont reçu le courrier du Préfet en date du 19 novembre, toutes les Communes l'ont reçu à la même date, il n'y a pas des gens qui sont préférés, non ; tout le monde s'est donc attaché à répondre dans les temps depuis le 19 novembre, ça laisse le temps, surtout que l'on sait que chaque année ce genre de consultation a lieu et on peut s'y préparer, les dossiers sont suivis par le personnel municipal, bien sûr et ce n'est pas la peine d'en rajouter là-dessus, mais par contre là il y a un réel problème entre la sollicitation de l'Etat et la date de réponse de notre Communauté. Dernière question Monsieur le Maire : vous avez choisi de faire une demande de dotation d'équipements sur cet équipement-là et je voudrais savoir pourquoi celui-là plus qu'un autre ?

Monsieur le Maire : la première question : oui il y a eu un loupé d'affichage sur le Conseil Municipal, là je présente mes excuses je ne peux pas dire autre chose, effectivement. Après c'était sur le site de la Mairie et annoncé lors du dernier Conseil Municipal également et à celui du mois de décembre, avant les fêtes de Noël, mais effectivement l'affichage n'a pas été fait correctement cette fois-ci, on a donc des progrès à faire quant à l'affichage et on va s'améliorer. Quant à l'anticipation des dossiers : oui nous avons marqué dans la délibération que le courrier de la Préfecture était du 19 novembre 2018, encore une fois il faut du temps pour monter les dossiers ; là-aussi on a des progrès à faire je pense pour arriver à anticiper au mieux la préparation de ces dossiers pour que l'on ne soit pas effectivement dans l'urgence. Quant au 3^{ème} point : pourquoi ce dossier plutôt qu'un autre ? Parce que c'est le gros dossier qui sera financé sur 2019.

Monsieur Patrick LASSEUBE : il y avait aussi l'autre question qui était de dire si ce montant correspondait uniquement...

Monsieur le Maire : oui pardon ; cela concerne bien évidemment la totalité du projet.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je suis d'accord, j'ai participé à la Commission d'Appel d'Offres, donc le montant je l'ai en tête et cela recoupe effectivement tout, réfection des tribunes et le nouvel équipement.

Monsieur le Maire : oui la réfection des tribunes, vestiaires et les locaux annexes.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

3/15

Monsieur Patrick LASSEUBE : mais là par rapport au montant, il n'y a pas tout dans le libellé, il y a tout dans les sommes mais pas dans le libellé. Je sais que peut-être la dotation ne concerne pas les rénovations, c'est peut-être pour cette raison que vous l'avez écartée, car si les rénovations ne peuvent être subventionnées autant les écarter, mais les montants ne sont pas les mêmes.

Monsieur Denis PERY : le libellé a été précisé selon la catégorie des opérations éligibles pour le dossier DETR, c'est-à-dire qui correspond à plusieurs critères présents dans le dossier DETR. Ce libellé-là correspondait le mieux à une catégorie d'opérations. Il est bien indiqué dans le dossier la totalité des travaux qui seront réalisés dont la rénovation des tribunes. Pour préciser les propos de Monsieur le Maire, à savoir pourquoi ce dossier-là ? C'était le dossier le plus avancé pour le présenter à la DETR ; il nous paraît plus pertinent de présenter le COSEC auprès du Conseil Départemental, étant donné que c'est un partenaire privilégié puisqu'il sert pour le collègue.

Monsieur Patrick LASSEUBE : pour revenir au dossier de la Préfecture, de l'Etat, c'est vrai qu'il est difficile dans la présentation de dissocier la part financement attribuée aux tribunes par rapport au reste. C'est une enveloppe globale sur des travaux qui englobent le tout, je ne pense pas que dans l'appel d'offre ça soit saucissonné de façon à ce que l'on puisse l'écarter. Faites attention quand même parce qu'ils vont être ok sur le libellé de la DETR, mais ils vont chercher s'il correspond à cela et là effectivement il va y avoir du mélange avec la rénovation. A mon avis ce n'est pas un dossier qui est acquis.

Monsieur le Maire : de toute façon, je pense que n'importe quel dossier n'est jamais acquis et qu'il y a tout le travail à faire et à mener.

Monsieur Jacques TENE : je vais relier les propos de Monsieur LASSEUBE sur le libellé, même si Monsieur PERY a amené quelques éléments de présentation, d'autant que dans la note d'accompagnement il y a marqué « autres opérations équipement publics construction aménagement et rénovation des bâtiments publics » : cela aurait pu très bien rentrer dans cette rubrique, puisque cette note est accessible sur internet concernant la DETR Haute-Garonne. Effectivement, le maximum c'est 300 000 euros et c'est vrai que la présentation n'est pas très claire et pour des vices de forme comme ça certains dossiers peuvent être rejetés.

Monsieur le Maire : jusqu'à maintenant, les dossiers que nous avons menés ce sont plutôt bien déroulés et avec des bons retours de nos partenaires, que ce soit la Préfecture ou le Département.

Par courrier du 19 novembre 2018, le Préfet de la Haute-Garonne a communiqué à la Commune, la liste des catégories d'opérations éligibles et des taux de subvention appliqués au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) programme 2019.

La Commune a décidé de demander une aide de l'Etat pour :

➤ **La création de vestiaires et de locaux annexes pour les tribunes du stade de rugby pour un montant de 950 868,60 € HT soit 1 141 042,32 € TTC répartis comme suit :**

- Travaux 827 710,00 € HT
- Etudes 99 415,00 € HT
- Divers * 23 743,60 € HT

*branchement EU et EP, relevé topographique et bornage, annonces, assurance Dommage ouvrage

Le Conseil Municipal **DEMANDE** à l'Etat, dans le cadre de la DETR (programme 2019) d'attribuer à la Commune de Saint-Lys une subvention maximale pour :

➤ **La création de vestiaires et de locaux annexes pour les tribunes du stade de rugby pour un montant de 950 868,60 € HT soit 1 141 042,32 € TTC.**

Le financement sera le suivant :

- **Participation de l'Etat : 300 000 €**

- Solde communal : autofinancement,
- TVA : autofinancée.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 04 - Finances Locales – Fonds de concours structurants 2017

Monsieur Patrick LASSEUBE : quand je regarde le tableau de répartition qui est en annexe, j'ai comparé des choses qui ne sont à la fois pas comparables, mais quand même : nous sommes dans une catégorie 1, donc ça va de 1 à 3 et quand je vois les autres équipements qui vont être aidés par le Muret Agglo et qui sont aussi en catégorie 1, il n'y a que nous qui sommes uniquement à 10 % avec Portet sur Garonne, mais eux ont plusieurs demandes et nous qu'un dossier. Nous sommes à 10 % et je vois que ça peut aller, pour des Communes dont le dossier a été classé en 1, jusqu'à 30 %. Quelle est la raison de cette décote ? Car finalement dans toute subvention on apprend, là-dessus on sera d'accord, sauf que quand même là le montant est sur l'ensemble de ce que ça peut représenter, pourcentage qui vaudra mieux ne pas trop afficher sur le panneau de l'établissement, car effectivement ça devient, sinon ridicule, au moins epsilon. Est-ce qu'il y a donc une raison ? Effectivement, ça nous prive peut-être sur le fait d'avoir une subvention d'une Collectivité qui peut nous supprimer une autre subvention qui viendrait d'ailleurs ; mais c'est vrai qu'à ce taux-là, 10 % et toucher 19 782 euros, ça fait peu. Est-ce qu'il y a une raison et est-ce que vous pouvez me l'expliquer ? Pas par rapport aux autres bien sûr.

Monsieur le Maire : sur la délibération, il y a des critères d'attribution qui sont expliqués et qui justifient ce montant. Madame BRUNIERA si vous voulez ajouter quelques commentaires, je vous remercie.

Madame Céline BRUNIERA : l'Agglo du Muretain a des critères de répartition des subventions et l'équipement en question ne rentrait pas complètement dans ceux définis, c'est ce que vous vouliez exprimer sur votre question d'avant. Il n'y a qu'une partie qui est prise en compte, ce qui explique le faible pourcentage d'attribution de subvention, parce que nous n'y exerçons pas de compétence communautaire ; on n'est pas sur un projet structurant ou touristique, selon leur analyse, ni sur un aménagement urbain, donc d'après les critères définis, cela ne mérite pas plus de subvention que ce qu'ils ont attribué.

Monsieur le Maire : on reste sur la valorisation des centres bourgs.

Monsieur Patrick LASSEUBE : j'entends bien ce que vous me dites et j'attendais justement cette explication, pour vous dire quand même qu'à Fonsorbes, ils ont un taux de 30 % pour une réhabilitation de salle polyvalente du Trépadé, ça n'a pas un caractère ni touristique ou très particulier ; le toit de la restauration à Empeaux bénéficie aussi de 30 % si je lis bien ; il y en a d'autres qui ressemblent à ce que nous avons ; c'est vrai que par exemple, oui, il y a une amélioration thermique de bâtiment, là c'est 30 %, je veux dire que non ce que vous me dites n'est pas bon, parce que la rénovation du restaurant scolaire aussi...

Monsieur le Maire : si Monsieur LASSEUBE car la salle du Trépadé par exemple reçoit le Conseil Communautaire de l'Agglo ; ce sont des critères qui font que...

Monsieur Patrick LASSEUBE : pourquoi on ne le fait pas à la Gravette ?

Monsieur le Maire : mais là on ne parle pas de réfection de la Gravette ! Parlons de ce que nous avons à parler et effectivement il y a des critères qui sont appliqués à l'Agglo et qui expliquent le pourcentage qui nous est attribué.

Les fonds de concours structurants permettent aux Communes membres du Muretain Agglo, de réaliser des projets avec l'aide de l'EPCI. Les projets retenus présentent un intérêt partagé tant par la ville que par l'agglomération, selon les catégories suivantes :

- **Équipements, où s'exercent une compétence communautaire (CLAE, CLSH, ...),**
- **Projet à caractère patrimonial ou touristique,**
- **Valorisation des centres bourgs, aménagement urbain, mobilité douce.**

La Ville de Saint-Lys a sollicité, par courrier du 1^{er} juillet 2017, une participation de la Communauté d'Agglomération du Muretain pour la réhabilitation de l'ancienne école Gravette en Centre plurifonctionnel au titre des fonds de concours pour les projets structurants.

Considérant l'enveloppe de 600 000 € inscrite au Budget 2017 de la Communauté d'Agglomération du Muretain pour la réalisation de projets structurants, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution du fonds de concours d'un montant de **19 782 €** pour la **réhabilitation de l'ancienne école Gravette en Centre plurifonctionnel** et en demande le versement.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 05 - Institutions et Vie Politique – Modalités de restitution de la compétence ATSEM (patrimoniales, financières, de personnels)

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Par délibération du 25 septembre 2018, n° 2018-095, le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a décidé la restitution de la compétence supplémentaire « création, gestion et organisation du service des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles » aux seize Communes de l'ex Communauté d'Agglomération du Muretain au 31 décembre 2018.

Par délibération du 13 novembre 2018, n° 2018-120, il a décidé la création d'un service commun « ATSEM » au 01/01/2019 et a approuvé la convention constitutive.

Considérant que le Muretain Agglo et ses 26 Communes membres, dans une volonté politique de maintenir des services de proximité vont constituer le service commun « ATSEM » aux fins de maintenir des services de proximité de qualité et le statut d'agent communautaire pour les agents affectés à ces missions et l'engagement de la Commune d'adhérer à ce service à compter du 1^{er} janvier 2019, il convient de délibérer en ce qui concerne notre Commune sur les modalités de restitution des personnels, des biens ainsi que des contrats et conventions en matière de « création, gestion et organisation du service des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles » ;

Monsieur le Maire expose les motifs : les modalités de restitution (transfert du personnel, patrimoniales et financières) aux seize Communes de la compétence supplémentaire « création, gestion et organisation du service des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles » par le Muretain Agglo dans le cadre de la fusion doivent être fixées par délibérations concordantes et que, le cas échéant, un procès-verbal de restitution doit être établi contradictoirement conformément au CGCT.

En raison de la constitution d'un service commun par le Muretain Agglo auquel adhérera la Commune à compter du 1^{er} janvier 2019, il n'y a pas lieu de transférer de personnels à la Commune, les agents affectés à ces missions conservant le statut d'agents communautaires.

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** qu'il n'y a aucun personnel, bien, contrat, emprunt ou subvention à restituer à la Commune de Saint-Lys.

Etant précisé que les moyens financiers seront restitués à la Commune de Saint-Lys et qu'il sera proposé à la CLECT du 1^{er} semestre 2019 de conduire l'évaluation de cette restitution sur la base du coût 2018 de cette compétence.

- **HABILITE** Monsieur le Maire ou à défaut son représentant, à transmettre la présente délibération à Madame le Sous-Préfet de Muret puis à Monsieur le Président du Muretain ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 06 - Institutions et Vie Politique – Modalités de restitution de la compétence Restauration (patrimoniales, financières, de personnels)

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Par délibération du 25 septembre 2018, n° 2018-096, le Conseil Communautaire du Muretain Agglo a décidé la restitution formelle de la compétence « restauration » en la supprimant de son intérêt communautaire « action sociale d'intérêt communautaire » au 31 décembre 2018 aux 26 Communes du territoire.

Par délibération du 13 novembre 2018, n° 2018-121, il a décidé la création d'un service commun « Service à table » au 01/01/2019 et a approuvé la convention constitutive.

Considérant que le Muretain Agglo et ses 26 Communes membres, dans une volonté politique de maintenir des services de proximité vont constituer le service commun « Service à table » aux fins de maintenir des services de proximité de qualité et le statut d'agent communautaire pour les agents affectés à ces missions et l'engagement de la Commune d'adhérer à ce service à compter du 1^{er} janvier 2019, il convient de délibérer en ce qui concerne notre Commune sur les modalités de restitution des personnels, des biens ainsi que des contrats et conventions en matière de « restauration ».

Monsieur le Maire expose les motifs : *Les modalités de restitution (transfert de personnel, patrimoniales et financières) doivent être fixées par délibérations concordantes et, le cas échéant, un procès-verbal de restitution doit être établi contradictoirement conformément au CGCT.*

En raison de la constitution d'un service commun par le Muretain Agglo auquel adhérera la Commune à compter du 1^{er} janvier 2019, il n'y a pas lieu de transférer de personnels à la Commune, les agents affectés à ces missions conservant le statut d'agents communautaires.

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** qu'il n'y a aucun personnel à transférer à la Commune de Saint-Lys ;
- **APPROUVE** la conservation par le Muretain Agglo de l'ensemble des contrats et marchés en cours jusqu'au 31 décembre 2019 à l'exception des contrats de fluides et/ou des marchés s'y rapportant conformément au tableau annexé et ce pour faciliter l'exercice de la compétence par la Commune de Saint-Lys au 1^{er} janvier 2019 ;

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

7/15

- **APPROUVE** le report de l'inventaire des biens au 31/12/2019 compte tenu que les marchés d'acquisition de matériels seront également exécutés par la Communauté jusqu'à cette date ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire ou à défaut son représentant, à transmettre la présente délibération à Madame le Sous-préfet de Muret puis à Monsieur le Président du Muretain Agglo ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Etant précisé que :

- les moyens financiers seront restitués à la Commune de Saint-Lys et qu'il sera proposé à la CLECT du 1^{er} semestre 2019 de conduire l'évaluation de cette restitution sur la base du coût 2018 de cette compétence ;

- les modalités patrimoniales et financières feront l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Communautaire puis du Conseil Municipal compte tenu de la décision de différer au 31/12/2019 leur transfert ;

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 07 - Institutions et Vie Politique – Statuts de la Communauté Le Muretain Agglo au 1^{er} janvier 2019 – Approbation

Monsieur Thierry ANDRAU : est-ce qu'il vous a été fourni un planning concernant le développement de la fibre optique, puisque ça fait partie des nouveaux statuts ?

Monsieur le Maire : ce n'est pas le déploiement de la fibre optique qui est dans les statuts, puisque c'est porté par le Département et par une société qui a été créée pour l'occasion « Fibre 31 ». Le Muretain Agglo n'est pas partie prenante là-dedans, simplement ils ont versé une DSC pérenne sur laquelle on finance le SDAN pour pouvoir restituer la compétence au Département, qui vient donc déployer la fibre sur notre territoire. Ensuite, je reprends le libellé exact qui est « communications électroniques », parce que le Muretain Agglo l'a redéléguée au Département, puisque la ville de Muret, elle-même, était déjà équipée en fibre, puisqu'elle l'avait fait financée, par le réseau ORANGE.

Monsieur Thierry ANDRAU : alors à ce moment-là, est-ce que le Muretain Agglo a eu à travers le Conseil Départemental le programme du développement ?

Monsieur le Maire : oui nous l'avons.

Monsieur Thierry ANDRAU : est-ce qu'on peut le connaître ?

Monsieur le Maire : oui il est public : moitié de Saint-Lys, en venant de Muret à peu près, jusqu'à la moitié pour 2021 et l'autre moitié de Saint-Lys en 2022. A l'heure actuelle, ils sont en train d'installer les terminaux, ce qu'on appelle les NRO, Nœud de Raccordement Optique, il y en a 1 sur Seysses et l'autre qui va être implanté à Saint-Lys pas très loin de la piscine, le travail est en cours. Le dossier est porté par le Département, avec un planning ambitieux pour arriver à un déploiement final en 2022, alors qu'au départ cela avait été annoncé pour 2030. Le Département a mis tous les moyens nécessaires pour que ce délai soit réduit et que nous ayons la fibre en 2022, parce que nous commençons à connaître des difficultés effectivement de bandes passantes. On pourra communiquer le planning, mais c'est le Département qui porte ce dossier avec l'entreprise FIBRE 31.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

Suite à la fusion, le Conseil de Communauté peut décider, dans le délai de un an suivant la date d'entrée en vigueur pour les compétences optionnelles leur restitution aux Communes ou leur conservation, dans le délai de deux ans pour ce qui concerne les compétences supplémentaires.

Le choix de conserver ou restituer des compétences supplémentaires, permet de distinguer les actions qui relèveront du niveau communal de celles qui seront exercées par la communauté. A défaut de délibération, le Muretain Agglo exercera l'intégralité de la compétence transférée.

Le Muretain Agglo a décidé de rassembler dans un même document l'ensemble de ces ajustements de compétences optionnelles et supplémentaires pour donner une vision stabilisée des compétences exercées par la Communauté à compter du 1^{er} janvier 2019.

Considérant la nécessité d'inscrire dans les statuts du Muretain Agglo une habilitation pour que la Communauté puisse se voir confier par le Conseil Départemental la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur la voirie départementale traversant les communes membres et que les Communes constituant la Communauté Le Muretain Agglo affirment leur attachement au principe selon lequel le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein d'un périmètre de solidarité et qu'en conséquence, elles s'efforceront dans l'application des dispositions des statuts de rechercher, chaque fois que cela sera possible, le plus large accord des membres du Conseil de la Communauté et des conseils délibérants des Communes membres, le Conseil Municipal **APPROUVE** les statuts de la Communauté Le Muretain Agglo.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

19 x 08 - Autres domaines de compétences – Conseil Départemental – Métropole – Vœu d'organisation du territoire

Monsieur Patrick LASSEUBE : si on regarde l'histoire de Saint-Lys, effectivement sans l'apport et l'aide du Conseil Général, Conseil Départemental aujourd'hui, Saint-Lys n'aurait pas la figure qu'elle a. Je veux dire que tout ce qui est « équipements structurants » depuis les années 60, je ne vais pas vous faire une énumération, mais si vous la faites vous en trouvez une quarantaine et si vous regardez l'aide du Conseil Départemental ou Conseil Général, elle n'est jamais inférieure à 50 %. Dans le même temps d'autres municipalités ont demandé aussi de la DETR, on voit bien que le niveau de financement n'est pas le même, il est plus bas. Si on regarde ce que nous apporte la Région, alors là ce n'est pas grand-chose et quand on regarde ce que peut nous apporter, c'est l'avenir ce n'est pas l'histoire, le Muretain Agglo, on voit bien avec l'exemple de ce soir que ce n'est pas là non plus que l'on va trouver des sources de financement pour nous aider à faire des choses structurantes sur notre Commune. Je suis d'accord avec vous, il ne faut pas opposer l'un à l'autre ; aujourd'hui, il y a de la surenchère et on prend le modèle lyonnais sur Toulouse, alors que c'est une grosse erreur de dire ça, je le dis, même si le Président du Conseil Départemental l'écrit, je lui ai dit, on n'est pas Lyon, pour ceux qui y sont allés, on ne joue pas dans la même catégorie, c'est le cas de le dire, c'est comme au rugby ou au foot. Lyon a une richesse sur tout le Département, ils peuvent donc se passer effectivement d'une partie du Département ; les choses ne sont donc pas comparables. Par contre, on a une vraie problématique en Haute-Garonne, c'est que l'attractivité de Toulouse pompe toute l'énergie économique, quand je dis énergie, c'est tous les habitants. Que vous habitiez dans le luchonnais ou le frontonnais, ou j'allais dire au quartier des Minimes, on va travailler dans l'Agglo de Toulouse. Pour nous, on revient à Saint-Lys, depuis toujours, depuis bien longtemps du moins, on va plus facilement de Saint-Lys à Saint-Gaudens par la route, parce que là

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

9/15

on ne va pas rencontrer grand-chose, mais par contre, il y en a très peu qui vont dans ce sens-là pour le travail ; par contre tout le monde, ou pratiquement, s'en va vers l'ouest et le nord toulousain, bref l'Agglo, je vais schématiser. Donc de ce que pourrait nous rapporter une métropole au périmètre étendu n'est pas négligeable et il y a au moins un domaine, où de toute façon, aujourd'hui, personne n'a su y répondre, ce n'est pas une accusation, c'est un constat et vous l'avez bien mentionné, ce sont les infrastructures, je parle de transports. Effectivement, Saint-Lys en a bénéficié et ça sera une des rares Communes de la périphérie de l'Agglo Toulousaine, d'une déviation, d'une infrastructure routière entièrement financée par le Département qui est en voie de finition, mais quand vous regardez le tour de l'Agglo, c'est un des rares axes routiers nouveaux de ces 20 dernières années. Il faut un peu remonter loin. Pour l'infrastructure routière, on voit bien que c'est difficile, même si on en a bénéficié et tant mieux et là c'est à 100 % pour la Commune. Par contre sur les infrastructures de transports publics, là c'est une autre problématique et on voit bien que l'on n'y arrive pas depuis 20 ans ; on portait des espoirs et moi-même quand l'Agglo s'est réalisée, j'ai dit voilà on va être plus nombreux, Muret était dans cette problématique aussi, on va déboucher sur quelque chose. On voit bien que l'on n'est jamais prioritaire et surtout Saint-Lys, qui est toujours au fond de la page et à la marge. Or, si l'une des problématiques que nous aurons et que nos successeurs auront à traiter, ça sera bien celle-là, parce que c'est bien la préoccupation aujourd'hui des Saint-Lysiens, il n'y en a pas d'autre, enfin en priorité, ça, ça les intéresse. Qui va répondre dans l'avenir, là je passe de l'histoire à l'avenir, à cette demande ? Aujourd'hui, moi je reste dans l'interrogation, je n'accuserai pas les uns de ne pas en avoir fait assez, non ; seront-ils capables d'en faire davantage demain ? Pourquoi pas. Il y a quand même une chose certaine, c'est qu'une métropole à périmètre plus large, plus puissante et qui est dotée d'une infrastructure d'organisation des transports, va prendre de la dimension. Si c'est pour faciliter une 4^{ème} ligne de métro à Toulouse, pourquoi pas, la 3^{ème} est projetée, si la Métropole disait du coup on en fait une 4^{ème}, oui, mais si on laisse toujours les périphéries dans l'état où elles sont, ça ne va pas aller non plus, ça ne va pas satisfaire. Je ne suis pas sûr que dans une grande métropole notre poids change quelque chose, sauf avec l'Agglo et encore faut-il qu'ils veuillent aller dans ce périmètre métropolitain ; donc si on y va, d'accord, on aura le poids de l'Agglo et là c'est autre chose, mais si on n'y va pas, alors là, ça en est fini de quoi que ce soit pour aller à Saint-Lys. Je crois qu'il faut à la fois affirmer des choses, il faut dire les choses, oui effectivement le Conseil Départemental a joué et joue un rôle jusqu'à présent pour notre Commune, ça c'est le constat, mais par contre moi je ne suis pas d'accord quand le Président nous oppose à la métropolisation et sur le schéma de Lyon, je dis non. On n'aura jamais un schéma comme Lyon parce que l'on n'est pas du tout pareil que le département du Rhône. La métropolisation, oui, mais pour l'instant on l'a bien vu, ça date depuis quelques jours, hop on va réfléchir. Je crois que ce qu'il faut que l'on demande, alors à travers cette délibération, mais d'autres peut-être et peut-être on peut être aussi créatifs, je pense que l'on devrait être dynamique là-dessus : c'est-à-dire que l'on pourrait dire voilà nous ce qui nous préoccupe, c'est le transport. Que comptez-vous faire ? Vous, Président de la Métropole ? Vous, Conseil Départemental ? Je crois qu'il va falloir aller poser les questions nous-mêmes sur nos problématiques locales. Je pense qu'il faut faire cette démarche, bien sûr il faut participer à tous ces débats, il faut répondre, il faut prendre position. Premièrement. Deuxièmement, on va bien voir et je pense que le Gouvernement en a pris conscience, que traiter Toulouse comme Lyon ce n'est pas possible. Il va falloir qu'ils sortent de ça et qu'ils fassent des propositions. Ils en feront en fonction aussi de ce que demanderont les Elus, nous compris, nous Communes. Bien sûr, il faut avancer avec l'Agglo, puisqu'il faut être solidaire avec eux, mais je pense que nous, on peut dans ce débat demander pourquoi, parce que si on regarde la carte des transports, je prends ça, mais je pourrai prendre autre chose, on est vraiment les parents pauvres de chez les pauvres, alors que nous avons une population qui augmente et qui est naturelle, nous faisons partie de l'Agglo pour certaines choses, comme je le disais, on a des habitants qui vous

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

10/15

apportent de la richesse économique, mais par contre on a payé l'école, les ordures ménagères, on a payé tous les services ! Avec quoi ? Avec ce que l'on peut. Je suis ok pour une délibération, mais je ne veux pas de délibération qui oppose l'un à l'autre, ça me semble exclu, sinon je ne participe pas au vote, ce n'est pas ça qui m'intéresse. Il va falloir au-delà de cette délibération, prendre l'initiative déjà de poser une question et on peut la poser à la fois à la Métropole, au Département et aussi au Gouvernement ; on peut faire copie au Sous-Préfet qui est notre interlocuteur, c'est lui et non pas quelqu'un d'autre, ce n'est pas le Président de la République en direct, non, on a un Sous-Préfet, il est notre porte-parole au niveau du représentant de l'Etat. Voilà ce que j'avais à dire pour contribuer au débat. Merci pour votre écoute.

Monsieur Jacques TENE : on va compléter un petit peu les propos de Monsieur LASSEUBE. Effectivement, nous au niveau de notre groupe, on est d'accord, c'est l'évolution et vous l'avez rappelé, du cadre législatif qui conduit l'organisation territoriale avec des groupements style Communauté d'Agglo, Communauté de Communes, des Métropoles et le Département. La question, et vous l'avez rappelé, qu'effectivement le Maire de Bordeaux a refusé la fusion avec le Département. Nous, on est positionnés aussi au niveau de notre groupe, pour qu'il n'y ait pas de fusion entre les Départements et la Métropole, donc on reprend un peu votre propos. On veut inscrire cette dynamique dans la complémentarité, comme vous l'avez marqué dans vos propos et on est pour le soutien du Département. Monsieur LASSEUBE a rappelé qu'effectivement, notre Commune et les petites Communes rurales constituent et vous l'avez présenté dans le diaporama, une grande part du territoire de la Haute-Garonne, ce qui n'est pas la même constellation au niveau du grand Lyon ; je rejoins et nous rejoignons les propos précédents. Ce n'est pas pareil que Bordeaux puisque contrairement à ça, on a des jeunes de Bordeaux qui vont dans la périphérie et toute l'économie est en périphérie dans Bordeaux et en périphérie de Bordeaux, tandis qu'à Toulouse l'économie est centralisée autour de Toulouse et il n'y a pratiquement rien dans le sud du département, Saint-Gaudens, Bagnères de Luchon etc. Il est important aussi que les moyens soient fédérés, parce que l'on sait aussi que les petites Communes rurales, sans le Département c'est la fin et qu'il faut maintenir notre ruralité, parce que demain on en aura besoin pour les circuits courts de consommation ; les Métropoles auront besoin aussi de manger, grâce à l'agriculture bio qui sera développée dans nos territoires. Après on a un petit regret, Monsieur le Maire, c'est que ce soir il y avait les vœux au Conseil Départemental et vous nous en avez privé, car ma collègue et moi-même étions inscrits et invités. On a fait le choix de venir ici, mais on trouve dommageable de parler du maintien du Conseil Départemental et en même temps de ne pas pouvoir assister à la cérémonie des vœux du Président. Je trouve cela triste.

Monsieur le Maire : vœux qui ont été déplacés effectivement à cause de la venue du Président de la République MACRON sur notre département, notamment à Cugnaux jeudi et à Souillac vendredi ; la date a donc été déplacée très tardivement par rapport aux convocations du Conseil Municipal.

Monsieur Jacques TENE : je ne suis pas d'accord avec vous, puisqu'on a eu l'information assez rapidement et avant même de recevoir les convocations du Conseil Municipal, mais je pense que c'est à cause de la DETR.

Monsieur le Maire : ne mélangeons pas tout, nous avons des échéances. En tout cas, j'ai regretté et j'ai croisé le Président Georges MERIC vendredi soir à Souillac ; nous avons échangé effectivement en tous les cas sur mon absence aux vœux de ce soir.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : tout ça c'est très bien, mais qu'est-ce qui intéresse les Saint-Lysiens ? En quoi ce débat peut faire avancer les Saint-Lysiens ? Le Saint-Lysien qu'est ce qui veut ? Il veut aller à son travail facilement et en revenir facilement, c'est la réalité. Qu'est ce que ça veut dire derrière ? On parle de Bordeaux, mais Bordeaux et le Département ? Je veux dire que toute l'Agglomération Bordelaise est en Gironde, mais si on regarde l'aire urbaine de Toulouse, elle dépasse du Département elle va sur l'Isle-Jourdain, elle va dans le Tarn. Or, on parle de ruralité, mais

le Gers est un département rural qui va mal, or la Haute-Garonne, bien sûr qu'elle a bénéficié de Toulouse. On voit donc que ce découpage départemental, déjà qu'il était fictif à l'époque, quand il s'est fait, il est très critiquable maintenant. On ne peut pas rester avec un schéma établi il y a 210 ans. Je ferai remarquer qu'en Alsace, où il y a une métropole à Strasbourg, ils vont voter la fusion des deux Départements, ce qui correspond à une certaine réalité, il va y avoir qu'un seul département. Il y a des endroits où les gens réfléchissent et essaient d'avancer de façon constructive. Ici, malheureusement, je vois quand même une opposition qui est ancienne entre Toulouse Métropole et le Département. Evidemment, que l'on fait partie de l'Agglomération Toulousaine ; de fait on ne l'est pas parce que nous avons d'un côté le SICOVAL, le Muretain Agglo, l'Agglomération de Toulouse, ce qui fait que l'Agglomération de Toulouse de façon institutionnelle est quand même trop petite par rapport aux autres et on n'arrive pas à couvrir les problématiques de transports qu'il y a à Toulouse et ça c'est un réel problème ; il va falloir y répondre, donc il va falloir trouver le cadre adéquat et cette opposition entre département et métropolisation n'est pas bonne ; la solution ne sera pas départementale, elle est au-dessus ; il va falloir trouver le bon cadre. Il va falloir répondre, on le voit c'est une urgence, rapidement aux souffrances des gens, car il y a une réelle souffrance au niveau des strates pauvres, puisque je vous fais remarquer que le temps moyen des Saint-Lysiens dans leur voiture a dépassé l'heure 1/2, on est entre 1 heure ½ et 2 heures dans les transports chaque jour, ça fait beaucoup.

Monsieur le Maire : mais Monsieur REY-BETHBEDER, je pense que justement l'objet de la délibération c'est de proposer effectivement un travail avec les partenaires différents, pour améliorer demain le quotidien de nos habitants ; je pense que la délibération va dans ce sens. Ensuite, revenir sur la création des départements, il y a 210 ans, je pense que ce n'est pas l'objet au jour d'aujourd'hui du débat de ce soir, mais bien de savoir comment demain on va travailler ensemble pour offrir un meilleur service aux populations, dans un territoire qui est dynamique, qui accueille tous les jours de nouveaux habitants. L'objet de la délibération est là, avec un partenaire ça été dit, le Conseil Départemental, sans lequel Saint-Lys ne serait pas ce qu'elle est et qui continue aujourd'hui à nous soutenir.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : vous dites que le débat n'est pas d'actualité, je ne suis pas d'accord, on parle de cahier de doléances ; regardez ceux de Toulouse, je me suis amusé et j'en ai parlé à Monsieur LASSEUBE la semaine dernière, c'était une préoccupation des gens ce débat-là, justement de savoir l'avenir institutionnel de Toulouse, ce que ça allait devenir ce débat départemental et on trouve les mêmes questions .En France, on accumule, on fait des strates, on va faire des Communautés de Communes, on a les Communes, on a les Cantons, on a les Départements, on a la Région : dans quel pays d'Europe vous voyez ce modèle-là ? Dans quel pays d'Europe, on a ce millefeuille administratif ? En quoi les gens se retrouvent là-dedans ? En quoi la vie des gens s'améliore dans l'Agglomération Toulousaine ? Elle se dégrade, pourquoi ? Parce qu'au niveau des institutions, il y a quelques choses qui ne fonctionnent pas ; il n'est pas normal que l'on ne soit pas dans le même cadre que Toulouse et que l'on n'arrive pas à trouver des solutions tous ensemble ! Dans quelle grande ville européenne vous voyez des choses comme ça ? Il y a une chose qui ne va pas !

Monsieur Patrick LASSEUBE : dans mes propos, j'ai oublié de mentionner une chose : d'abord c'est vrai que l'on pourrait avoir tendance schématiquement opposer le Département à Toulouse, parce que « couleur politique » ; or il n'en est rien. Même quand c'est de la même couleur politique, c'est j'allais dire, deux clans qui s'affrontent ; c'est une chose. Nous autres aussi on ne fait pas preuve des fois, je vais peser mes mots, je ne vais pas être méchant, mais enfin quand même, de grandes responsabilités, c'est-à-dire par exemple prenons le SCOT : quand les SCOT se sont mis en place ça a fait de grand débat et on est arrivé à un SCOT central, où nous étions avec l'Agglo du Muretain. Quand je vois que le Président de l'Agglo du Muretain veut se sortir de ce SCOT pour faire son propre

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

12/15

SCOT, on recommence des guerres de clocher, des guerres qui ne vont pas faciliter le déplacement et la vie quotidienne des gens. Là-aussi on a des contre-exemples, à mon avis, ce n'est pas l'avis de tout le monde mais moi je le constate : je veux dire que changer de SCOT, alors que ça a été très long à le mettre en place ! De toute façon, on est dans l'aire toulousaine que l'on veuille ou non. Pour terminer, moi j'ai écouté et j'ai l'occasion de participer à un entretien avec Madame GOURAULT, la Ministre déléguée auprès du Ministre intérieur sur l'aménagement des territoires et la préoccupation que soulevait Nicolas REY-BETHBEDER est la sienne aussi ; c'est-à-dire qu'il y a certains périmètres de départements qui ne correspondent plus à de la réalité de bassin de vie, bassin économique et pour faciliter la mobilité des gens, effectivement, elle ne s'interdit pas de revoir certaines frontières départementales. Je voulais vous porter cette information qui était dans une discussion, parce que l'on voit bien aussi que les frontières restent figées, quand on voit qu'une Commune comme Fontenilles fait le choix d'adhérer à une Communauté de Communes du Gers, ce n'est pas si évident que ça !

Monsieur le Maire : ça poste des questions en effet.

Monsieur Patrick LASSEUBE : ça pose des questions et si dans la mesure où on est dans deux départements, et même s'il n'y a pas une frontière de mur et des barrières, on voit bien qu'administrativement ça pose des problèmes à Fontenilles, tout comme ça en pose à d'autres Communes. Donc l'histoire des territoires, si on doit faire quelque chose à Toulouse, je pense aussi qu'il faut penser à ces territoires, parce que l'Agglo a de l'influence jusqu'à Montauban, Albi, l'Isle-Jourdain, Gimont, elle déborde du département, mais elle ne couvre pas par contre le Luchonnais, le Saint-Gaudinois etc. J'ai bien écouté la Ministre et je pense que ces gens-là s'alimentent de la réflexion d'ici. Merci.

Monsieur le Maire : je pense aussi qu'effectivement l'objectif du Gouvernement aujourd'hui c'est bien de faire participer les gens de terrain aux réflexions générales. Je pense qu'il serait intéressant qu'il y ait un groupe de travail qui se forme, surtout dans le contexte actuel, pour faire remonter les propositions au Gouvernement sur notre vision du territoire, ainsi qu'au Président du Conseil Départemental et au Président de Toulouse Métropole. Nous reviendrons donc vers vous prochainement.

Monsieur Georges MERIC, Président du Conseil Départemental de la Haute Garonne et Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président de Toulouse Métropole, ont adressé des courriers aux Communes concernant le projet gouvernemental de réforme territoriale suite à la Loi MAPTAM et la Loi NOTRe.

Ce projet porte sur la création d'une métropole Toulousaine qui rassemblerait sur son périmètre (qui n'est pas appelé à évoluer pour le moment) les compétences du Conseil Départemental. Le Conseil Départemental serait maintenu dans ses compétences sur le reste du département.

Dans un monde en pleine mutation, il est du devoir des hommes et femmes politiques de réfléchir à une adaptation des modèles des organisations territoriales en vigueur.

Toutefois, ce travail doit être mené en concertation avec l'ensemble des partenaires, co-construit pour s'adapter aux nouveaux fonctionnements du pays, de l'Europe et du monde.

En aucun cas, un modèle quelconque ne peut être imposé sans concertation.

C'est pourquoi la Commune de Saint-Lys fait le vœu :

- **Que soit construit avec l'Etat, le CD31, Toulouse Métropole, les Communautés d'Agglomération et de Communes ainsi que tous les acteurs concernés, un modèle de fonctionnement qui permette à Toulouse et sa périphérie de croître de manière harmonieuse ;**

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

13/15

- **Que le périmètre de la métropole, si elle devait être créée, soit étendu pour avoir une vision globale de l'ensemble des problématiques rencontrées (transport, infrastructures...), pour la qualité de vie de ses habitants et pour accueillir les nouveaux arrivants dans de bonnes conditions ;**
- **Que les territoires ruraux soient intégrés dans ce développement et y participent.**

Le département et Toulouse Métropole se doivent d'être complémentaires, en synergie et non adversaires.

Le Département est aujourd'hui très présent auprès de l'ensemble des Communes du territoire et est un partenaire essentiel des Collectivités Territoriales et de leurs populations.

Sans cadre législatif clair de l'avenir de notre territoire, la Commune de Saint-Lys soutient le CD31 dans ses actions.

Le Conseil Municipal **ADOpte** un vœu de soutien au CD31 tout en soutenant une réflexion sur le devenir de notre territoire et de nos instances.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : on avait deux questions :

1/ *Monsieur le Maire avez-vous arrêté une date pour le débat avec tous les Saint-Lysiens sur la Maison Pluridisciplinaire de santé, vous l'annoncez lors d'un Conseil Municipal ?*

Monsieur le Maire : *concernant la Maison Pluridisciplinaire de Santé, il n'y aura pas de date pour un débat, puisqu'il y aura une date pour un débat sur un projet de santé de territoire ; donc pour être précis sur les termes, cette date a été fixée au 06 février à 20 h 30 à la Salle de la Gravette, pour un échange sur ce sujet important avec nos concitoyens.*

2/ *Monsieur le Maire, dans le grand débat lancé à la suite de la crise des gilets jaunes, avez-vous prévu d'organiser des débats à Saint-Lys ?*

Monsieur le Maire : *organiser non et d'ailleurs le Président de la République l'a rappelé vendredi soir à Souillac, qu'en aucun cas les Maires et les Conseils Municipaux étaient là pour organiser des débats, qui doivent venir de la société civile et qui doivent être porteur sur les quatre thèmes qui ont été identifiés. Par contre, le rôle des Maires et des Conseils Municipaux c'est bien de faciliter la tenue de ces débats et donc de mettre à disposition les moyens nécessaires afin que ceux-ci puissent se tenir. La Commune de Saint-Lys mettra à disposition le cahier de doléance, que je n'aime pas nommer ainsi, mais cahier de propositions qui est à l'accueil en bas, sur lequel les Saint-Lysiens peuvent d'ores et déjà venir mettre leurs remarques et qui seront remontées, selon la procédure prévue, soit par la Préfecture soit par nos députés de circonscription, au Gouvernement. Ensuite, toute personne ou structures qui souhaiteraient organiser un débat sur Saint-Lys, les moyens seront mis à disposition afin que ce débat puisse se tenir. Ensuite, les informations seront mises sur le site www.granddebat.fr, et ils feront remonter les propositions de nos concitoyens pour ceux qui le souhaitent.*

Monsieur Jacques TENE : *c'est dans le prolongement du débat, mais ce n'est pas par rapport aux gilets jaunes, mais à une pétition que l'on pourrait avoir au Conseil Municipal, concernant l'interdiction immédiate des pesticides en France, car vous savez qu'il y a beaucoup d'enfants qui naissent avec des malformations et que peut-être il y aurait une prédisposition à avoir. Très prochainement devant la Marjolaine, le 1^{er} février, il y aura une manifestation à 18 h 30, à laquelle l'ensemble des Elus est convié, afin de signer la pétition contre les pesticides.*

Monsieur le Maire : *on sort un peu du débat, mais ça fait partie des propositions qui peuvent remonter, mais de toute façon on va vers des choses effectivement, où il va falloir se battre pour nos générations de demain, c'est évident.*

Monsieur Thierry ANDRAU : moi j'aimerais connaître votre position concernant la résolution que l'on a reçue de l'AMF.

Monsieur le Maire : on sort du débat et des questions, car c'est encore une autre question, mais je vais quand même y répondre : cette résolution sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal pour qu'il y ait également le même type de débat et d'échanges.

Notre rôle sera de faciliter effectivement tous ces débats sur la Commune de Saint-Lys.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Secrétaire de séance
Chloé SOLATGES



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chloé', is written over the right side of the official seal.